

Réussir sa reconversion professionnelle sans tout perdre

Bilan et orientation

- Réalisez un bilan de compétences pour identifier vos acquis, aptitudes et motivations (dispositif finançable via le CPF).
- Sollicitez le Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) pour un accompagnement gratuit, confidentiel et personnalisé.
- Consultez les fiches métiers de l'APEC ou de France Travail pour comparer vos compétences actuelles avec celles exigées dans votre métier cible.

Validation et sécurité financière

- Réalisez une enquête métier en contactant 5 à 10 professionnels du secteur visé pour confronter votre vision aux réalités du terrain.
- Effectuez un audit financier personnel : assurez-vous de disposer d'une épargne de sécurité couvrant 3 à 6 mois de dépenses courantes.
- Identifiez les écarts de formation nécessaires pour atteindre votre objectif professionnel.

Financement et dispositifs de transition

- Utilisez votre Compte Personnel de Formation (CPF) sur moncompteformation.gouv.fr pour financer vos formations certifiantes.
- Vérifiez votre éligibilité à l'ARE auprès de France Travail, notamment si votre démission s'inscrit dans un projet de reconversion légitime.
- Étudiez le dispositif 'Démissionnaire' si vous avez un projet concret (formation ou création d'entreprise) : nécessite 1300 jours travaillés sur 60 mois et un accompagnement CEP préalable.
- Renseignez-vous sur l'ARCE si vous créez votre entreprise, pour percevoir 60% de vos droits au chômage sous forme de capital.